



Prestations sociales et curatelle

Par **lapatemasquee**, le **22/05/2009** à **16:12**

Bonjour,
Monsieur,

Ma fille majeure est enceinte de 4 mois. Elle est installée avec son ami qui lui est sous curatelle. La caisse d'allocations vient de lui signaler que ses prestations sociales seront versées non pas à elle mais au curateur de son ami ! Que peut-elle faire ? Elle n'a aucun revenu et est tout à fait capable de gérer son compte elle-même.
En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ma question